

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE VINGT Le 2 septembre à 20 heures 30, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds, Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret - E. Mallet – A. Herrault – F. Vaussourd et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet - H. Garnier – X. Champion - D. Voisin – Absent excusé: F. Matrassou (donne procuration à M. H. Garnier) Secrétaire de séance : E. Mallet Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 26/08/2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 08/09/2020</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11</p>
---	--

Mme Emmanuelle Mallet est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2020 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2020, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

1-Délibération relative aux indemnités de fonction au Maire et aux Adjoint

M. le Maire rappelle la délibération N°2020-20 du 4 juin dernier relative aux indemnités de fonction au Maire et aux Adjoint.

Dans cette délibération, il a été décidé du maintien des indemnités de fonction du précédent conseil jusqu'au 31 mai 2020. Or cette décision n'est pas légale, le versement des indemnités ne pouvant être maintenu que jusqu'à la réunion du premier conseil municipal soit le 27 mai dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **Abroger** la délibération N°2020-20
- **Fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 23.50 % de l'indice 1027
- **Fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 7.80% de l'indice 1027.

2-Délibération relative au titre de la convention de relance Territoires-Département

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de pallier au contre-choc économique, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoires dans les domaines suivants : logements, services/commerces, mobilité, aménagements.

Ce fonds territorial se traduit par une convention de relance pour accompagner les projets d'investissement.

Ainsi la commune de Surfonds peut prétendre, sur une période de 2020 à 2022, à une enveloppe globale de subvention d'un montant de 12 000€ (taux d'aide maximal 80%)

M. le Maire propose d'étudier les projets suivants :

- Le remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie
- Et/ou dans la continuité de sécurisation routière du bourg, l'aménagement d'une voie verte allant du chemin Gustave Auger pour rejoindre le commerce et le jardin d'enfant rejoignant, avec un petit parcours de santé, le city stade salle polyvalente.

Considérant que ces projets peuvent être élaborés et programmés pendant la période 2020-2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **Autoriser** M. le Maire à solliciter les services du Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre de la convention de relance pour les années 2020-2022.
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3- Délibération relative aux tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2021

En préambule à l'objet précité, M. le Maire informe que dans le cadre de la crise sanitaire, la salle polyvalente de la commune sera fermée à la location au moins tout le mois de septembre. Ensuite, la décision sera prise selon les directives de la Préfecture

Pour information M. Le Maire rappelle, les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2020. Il précise que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2017.

Considérant le contexte sanitaire et économique particulier de l'année 2020, le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les tarifs pour l'année 2021.

Néanmoins, conscient du coût des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la salle polyvalente, le conseil municipal sera amené dans les années à venir à augmenter les tarifs de location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide maintenir les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2021 de la façon suivante :

1-Location aux particuliers commune et hors commune et associations hors commune de la salle, cuisine, bar et vaisselle :

Tarifs en semaine	COMMUNE		HORS COMMUNE
	1 ^{ière} location de l'année	Locations suivantes	
24 heures	160.00 €	190.00 €	310.00 €
48 heures	200.00 €	230.00 €	350.00 €
72 heures	230.00 €	260.00 €	380.00 €
Au-delà de 72heures	230€ +20€/par 24h supplé	260€ +20€/par 24h supplé	380€ +20€/par 24h supplé
Tarifs week-end	200.00 €	230.00 €	350.00 €

La consommation électrique sera à la charge du locataire. Un relevé du compteur sera effectué à la remise des clefs.

2- Location aux associations domiciliées sur la commune et déclarées en mairie de la salle, cuisine, bar et vaisselle :

	Associations commune
24 heures	110.00 €
48 heures	140.00 €
72 heures	170.00 €

Une fois par an, entre le lundi et le jeudi, la salle sera mise à disposition à titre gracieux pour les associations domiciliées à Surfonds et déclarées en mairie.

3- Diverses locations de la salle, cuisine, bar et vaisselle (hors week-end) :

4 heures avec chauffage	70.00 €
4 heures sans chauffage	60.00 €
8 heures en journée avec relevé du compteur énergie	80.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- **Maintenir** la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente au Comité des fêtes pour toute manifestation organisée par l'association.
Un état des lieux sera fait à chaque utilisation de l'association.
- **La mise** à disposition à titre gracieux de la salle pour les familles suite à
- une cérémonie d'inhumation ou dispersion dans le cimetière communal.

4 - Délibération relative aux tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021.

M. le Maire rappelle qu'en novembre 2016, le conseil municipal avait approuvé un nouveau règlement du cimetière et fixé les tarifs des concessions pour l'année 2017 de la façon suivante :

Concessions cimetière à compter du 1^{er} janvier 2017 :

30 années : 150 € et 50 années : 250 €

Concessions cave-urne préfabriquée (pouvant contenir au maximum 4 urnes)

15 années : 250 € et 30 années : 550 €

Et 15 € la taxe pour la dispersion de cendres et à 15 € l'apposition d'une plaque lutrin sur stèle pour une durée de 15 ans.

Tarifs maintenus pour l'année 2020

Après explications sur les concessions, le cimetière et son règlement, Mme Blavette, responsable de la commission travaux, propose une réunion de travail avant le vote des tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021.

Une réunion de travail est convenue le 17 septembre 2020 à 19h00

4-Travaux des commissions

✓ **Commission Culture** : M. Harold Garnier rappelle l'organisation traditionnelle de la journée du 11 novembre à l'assemblée : cérémonie au monument aux morts, vin d'honneur, repas des aînés.

Avec regret et tristesse, vu le contexte sanitaire actuel, le conseil municipal ne souhaitant pas faire courir de risques à ses habitants, décide exceptionnellement pour l'année 2020, de ne pas organiser le vin d'honneur et le repas du 11 novembre.

Le conseil municipal s'engage sur une réflexion afin de trouver un moyen de rencontre avec les aînés le jour du 11 novembre 2020.

Concernant le quiz de fin d'année, M. Garnier propose de préparer courant novembre un quiz en ligne.

Pour ces deux sujets, la date du 8 septembre 2020 est maintenue, pour une réunion de la commission et travailler sur les manifestations 2021

✓ **Commission finances** : M. Champion souhaite faire une nouvelle réunion, courant novembre, afin de travailler sur les finances communales 2020 et commencer la préparation du budget 2021 avec les projets à venir.

✓ **Commission Travaux** : Mme Blavette demande si suite aux travaux de voirie Route des Chênes et Route de Bouloire, le balayage des gravillons était prévu. M. Le Maire précise que cette prestation n'était pas inscrite au marché.

Mme Blavette fait part des points vus en réunion de la commission le 25 août dernier :

-Travaux de reprofilage et d'enduit bicouche de la rue des Champs, Route de Monmacon-Trousseries et Route d'Ardenay : Après une mise à jour du dossier, la consultation pourra être lancée en début d'année 2021

-Travaux de maçonnerie sur le bâtiment du commerce et portail au terrain communal : toujours en attente de devis.

-Travaux d'égavage et de taille des haies au cimetière et au Hameau de la Sourice : M. le Maire propose de faire faire un devis par le chantier d'insertion du Centre Social de Montfort le Gesnois.

Pour le renouvellement des matériels (tronçonneuse, bétonnière...), M. Voisin demande si des devis ont été faits. M. le Maire doit relancer les fournisseurs.

✓ **Commission Enfance et scolarité** : Mme Herrault informe que quand en juin dernier, elle a été saisie du dossier de demande d'arrêt de bus scolaire au niveau des Trousseries, il était trop tard pour l'année scolaire 2020-2021. Elle se charge d'une réponse au demandeur.

Un point est fait sur l'organisation scolaire des enfants de la commune.

✓ **Commission Communication** : M. Séchet rappelle que :

- Le site internet de la commune a été mis à jour par M. Garnier

- Les outils de communication : Compte Facebook, Groupes Messenger, Cloud sont mis en place et fonctionnent plutôt bien.

- Surfonds Info : Le prochain numéro N°42 sera distribué comme convenu début octobre. Un point est fait sur les différents articles à paraître.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe que :

Commerce:

En juillet, après une mise au point en mairie avec M. Mesmacre, exploitant du commerce, le bail commercial devrait être signé le 17 septembre prochain.

Communauté de Communes :

Dans le cadre de la création des commissions intercommunales et nomination au sein des commissions intercommunales, des conseillers communautaires et des conseillers municipaux des communes membres peuvent être désignés.

Sont désignés comme membre de la commission intercommunale :

- 6.1 Commission Aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité :
- M. Alain DUTERTRE
- 6.2 Commission des finances, prospectives et stratégie territoriale : M. Xavier CHAMPION
- 6.4 Commission Petite-enfance, Enfance et jeunesse : Mme Aline HERRAULT
- 6.5 Commission Vie culturelle communautaire : M. Harold GARNIER
- 6.8 Commission Mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI : Mme Emmanuelle MALLET
- 6.10 Commission travaux : M. Alain DUTERTRE
- 6.11 Commission Information et communication : M. Cyril SÉCHET
- 6.12 Commission Environnement et développement durable : M. Alain DUTERTRE

Horaires d'ouverture de la mairie :

Les horaires d'ouverture de la mairie suivants sont proposés :

Lundi : 14h00 -18h00

Mardi : 9h00 -12h30 14h00-17h00 permanence sur rendez-vous de M. le Maire

Mercredi : 9h00 - 12h30

Jeudi : 14h00 – 17h00 avec permanence de M. Le Maire

Vendredi : 9h00 -12h30

Samedi : **semaine paire** permanence des adjoints 10h00 – 12h00

Adoptés à l'unanimité

Dates des conseils municipaux

- Le mercredi 30 septembre 2020 à 20h30
- Le mercredi 4 novembre 2020 à 20h30
- Le mercredi 9 décembre 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h15

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 2 septembre 2020

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	X		
MALLET Emmanuelle	X		
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
HERRAULT Aline	X		
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David	X		
MATRASSOU Francis		X	(Donne pouvoir à M. Garnier)
VAUSSOURD Florence	X		